

MISE EN PLACE des PAI 2018 – 2019
Procédure et documents pour les écoles
Dépendant du CMS de Vannes

02 97 01 63 70

ce.cms56.vannes@ac-rennes.fr

Voici la procédure à suivre impérativement pour la gestion des PAI pour 2018-2019

Veiller à n'utiliser que les documents validés par l'éducation nationale, département Morbihan, pour l'année 2018-2019.

Pour un renouvellement à l'identique

- Document "Renouvellement PAI » à faire remplir et signer par la famille
- Ordonnance récente signée du médecin traitant ou spécialiste impérative
- Voire nécessité d'un protocole d'urgence récent le cas échéant
- Trousse d'urgence : La famille doit transmettre une ou plusieurs trousse avec les médicaments ayant une date de validité couvrant l'année scolaire.
- Toujours joindre le PAI initial à l'avenant.

Pas de nécessité de la signature du médecin scolaire pour les reconductions à l'identique.

Pour les nouvelles demandes de PAI

- **Dans les cas de prise de traitement "simple"** (Ex : asthme, migraine ...)
 - Remettre à la famille le document "Prise de traitement".
 - Une fois complété et signé du médecin traitant, de la famille et de l'école, le transmettre par mail (avec copie de l'ordonnance si celle-ci est jointe en annexe) au secrétariat du CMS pour signature par le médecin scolaire.
 - Une fois signé le document sera renvoyé à l'école.

- **Dans tous les autres cas** (épilepsie, allergies alimentaires, diabète ...) :

L'intervention du médecin scolaire est IMPERATIVE

- Ne pas transmettre de document PAI quel qu'il soit à la famille
- Demander à la famille de contacter le CMS afin de transmettre les documents médicaux.
- Les dossiers seront traités par un médecin scolaire en lien avec les familles (avec ou sans rendez-vous).
- Une fois complété et signé par le médecin scolaire, le document PAI sera transmis à la famille qui sera chargée de le signer puis de le remettre à l'école pour signature avec la trousse d'urgence comprenant les médicaments en cours de validité pour l'année scolaire.
- Si cela s'avère nécessaire, dans les cas complexes, une réunion pourra être prévue à l'école avec les différents partenaires.

Les médecins du CMS de Vannes

ANNEXES : documents en version pdf

- Prise de traitement
- Renouvellement PAI